



2026
SAISON

LA PÊCHE
En Bièvre Isère

Saison 2026

- ▼ Informations générales
- ▼ Horaires ▼ Cartes
- ▼ Animations
- ▼ Lâchers
- ▼ Étangs

**Information
04 74 20 84 06
bievre-isere.com**

LES ÉTANGS

- Moule - Châtonnay
- Les Essarts - Saint-Siméon de Bressieux
- Le Marais - Faramans
- Le Grand Bois - Bossieu
- Cazeneuve - Châtonnay
- Montjoux - Saint-Jean de Bournay

LES PÉRIODES

OUVERTURE

Moule, Cazeneuve, les Essarts, le Grand Bois et le Marais

- 7 mars : ouverture de la pêche (sauf Brochet, Sandre et Black bass).
- 1^{er} mai : ouverture générale.

FERMETURE

Moule, Cazeneuve, les Essarts, le Grand Bois et le Marais

- 30 novembre : fermeture générale.

Montjoux

règlementation de 2^e catégorie en Isère.

- <https://bit.ly/4nCPLJs>

JOURS D'OUVERTURE

Moule, Cazeneuve, les Essarts, le Grand Bois et le Marais

- Du 7 mars au 30 avril : pêche ouverte lundi, mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.
 - Du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} septembre au 30 novembre : pêche ouverte tous les jours sauf le jeudi et les jours de lâchers.
 - Jeudi de l'Ascension : pêche ouverte
 - Du 1^{er} juillet au 31 août : pêche ouverte tous les jours.

Montjoux

règlementation de 2^e catégorie en Isère.

LES ANIMATIONS

SAFARI TRUITES

- 28 mars à l'étang le Marais à Faramans

PÊCHE DE NUIT EN « NO KILL »

- La nuit du 13 au 14 juin

à l'étang Moule à Châtonnay (12 places)

- La nuit du 18 au 19 juillet

à l'étang du Grand Bois à Bossieu (20 places)

- La nuit du 22 au 23 août

à l'étang les Essarts à Saint-Siméon de Bressieux (12 places)

INITIATION PÊCHE

- 26 septembre à l'étang le Marais à Faramans

LÂCHERS DE TRUITES

- 6 mars : 270 kg
- 20 mars : 270 kg
- 27 mars : 200 kg
- 3 avril : 210 kg
- 17 avril : 280 kg
- Initiation pêche : 100 kg

1 330 kg

SURVEILLANCE

La surveillance des étangs est confiée aux gardes chargés de faire respecter le règlement. Ils sont également habilités à dispenser des sanctions : avertissement, retrait de carte.

> Saison 2026 : le règlement de pêche des étangs de Bièvre Isère Communauté est imprimé au dos de la carte de pêche. Celui propre à l'étang de Montjoux est affiché sur place. Ils sont également disponibles sur bievre-isere.com.

CARTES DE PÊCHE

TARIFS

Moule, Cazeneuve, les Essarts, le Grand Bois, Montjoux et le Marais

Enfant de moins de 8 ans : gratuit (1 canne).

Adulte (à partir de 15 ans) :

- journée _____ 12€
- année _____ 85€

Enfant (8 à 14 ans) :

- journée _____ 3€ (âge à la date de pêche)
- année _____ 25€ (âge au 1^{er} janvier)

3 cannes maximum.



POINTS DE VENTE

- **Offices de tourisme** : La Côte St-André, Roybon et St-Etienne de St-Geoirs • 04 76 36 25 86
- **Châtonnay** : bureau de tabac • 04 74 78 14 35
- **St-Etienne de St-Geoirs** : maison de la presse « Espace temps libre » • 04 76 65 44 71
Armurerie Peyron • 04 76 65 53 53
- **St-Jean de Bournay** : bureau de tabac « du Dauphiné » • 04 74 58 52 15
Jardinerie Gauthier • 04 74 58 67 55
- **Artas** : l'Épicerie « d'à côté » • 04 74 58 72 37
- **Charontonnay** : Ets Gauthier • 04 74 59 01 87
- **Faramans** : bar « l'un passe » • 04 74 85 84 48
- **St-Siméon de Bressieux** : « Les arcanes fleuries » • 04 74 20 04 86
- **Roybon** : Tabac presse des Chambarans • 04 76 36 21 14

LOCATION CANNES À PÊCHE ENFANTS

- Bar « l'un passe » - Faramans